



# Règlement TIME Triathlon Alpe d'Huez 2019

## 1.1 Arbitrage

Le TIME Triathlon Alpe d'Huez a mis en place sa propre équipe de commissaire sur toutes les courses. Les commissaires disposeront de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application du règlement du TIME Triathlon Alpe d'Huez 2019.

## 1.2 Conduites des athlètes

Les athlètes doivent :

- Connaître, comprendre et suivre la réglementation ;
- Pratiquer en toute sportivité ;
- Être responsable de leur sécurité et de celle des autres athlètes ;
- Suivre les indications des officiels ;
- Suivre les consignes de course
- Informer les officiels en cas d'abandon ;
- Respecter les temps limites mis en place par l'organisation.
- Être bien préparé pour l'épreuve et avoir un matériel adapté à la compétition ;
- Ne pas tenter de tirer avantage d'un véhicule ou d'un autre objet ;
- Ne pas utiliser de moyen de communication et audio qui détournerait l'attention
- Respecter les zones de propreté clairement identifiées par l'organisation ou autres installation publiques permettant le respect de l'environnement
- Traiter les autres athlètes, officiels, bénévoles et spectateurs avec respect et courtoisie ;
- Se conformer aux règles relatives au dopage ;
- Éviter toutes démonstrations politiques et religieuses ;
- L'âge d'un athlète est déterminé par son âge au 31 décembre de l'année de la compétition.

## 1.3 Catégorie

La présence des concurrents vainqueurs en catégorie pro ou groupe d'âge est obligatoire à la cérémonie de remise des prix.

A défaut aucun prix ne pourra être ultérieurement réclamé par un Concurrent absent.

Les triathlètes inscrits en Groupe d'âge seront récompensés dans leur catégorie et n'accéderont pas à la grille de prix du classement général.

Les triathlètes inscrits comme Elite / Pro ont accès à la grille de prix du classement général mais ne seront pas récompensés dans leur groupe d'âge.

Le groupe d'âge est basé sur l'âge du participant au 31 décembre 2019.



Catégorie	Genre	Année de naissance
PRO	Homme	
PRO	Femme	
16-17	Homme	2003-2002
16-17	Femme	2003-2002
18-19	Homme	2001-2000
18-19	Femme	2001-2000
20-24	Homme	1999-1995
20-24	Femme	1999-1995
25-29	Homme	1994-1990
25-29	Femme	1994-1990
30-34	Homme	1989-1985
30-34	Femme	1989-1985
35-39	Homme	1984-1980
35-39	Femme	1984-1980
40-44	Homme	1979-1975
40-44	Femme	1979-1975
45-49	Homme	1974-1970
45-49	Femme	1974-1970
50-54	Homme	1969-1965
50-54	Femme	1969-1965
55-59	Homme	1964-1960
55-59	Femme	1964-1960
60-64	Homme	1959-1955
60-64	Femme	1959-1955
65-69	Homme	1954-1950
65-69	Femme	1954-1950
70 et Plus	Homme	1949 et moins
70 et Plus	Femme	1949 et moins



#### 1.4 Tenue

Un athlète doit porter la tenue de son club ou personnelle pendant l'épreuve et lors de la cérémonie protocolaire.

#### 1.5 Numérotation

Le numéro officiel, sous forme de dossard, fourni par l'organisation :

- Peut être porté en natation si la combinaison est autorisée et ne doit pas être porté si elle est interdite ;
- Est obligatoire pour les parties Cyclisme et Course à pied ;
- Doit être visible dans le dos pour la partie Cyclisme et devant pour la partie Course à pied.

Le numéro officiel, sous forme de marquage (tatouages ou autres) donné par l'organisation :

- Doit être porté par les athlètes dès la mise en place du matériel dans l'Aire de Transition et est contrôlé par les commissaires.
- Doit être identifié sur le bras gauche et la jambe gauche tel que présenté dans l'exposé de course ;
- Doit être lisible verticalement ;

#### 1.6 Assistance

##### **Assistance Physique :**

**L'assistance physique entre concurrents est interdite**, un tel geste est passible de disqualification pour les deux athlètes concernés.

##### **Assistance Technique :**

L'assistance fournie par les bénévoles ou par les officiels est permise mais elle doit **se limiter au ravitaillement en boisson et en nourriture, ainsi qu'à l'assistance mécanique et médicale.**

Les athlètes peuvent s'entraider pendant une course en s'échangeant divers accessoires, tels que **nourriture et boissons après un poste de ravitaillement**, de même que **pompe, pneu, chambre à air et trousse de réparation de crevaison**



## 1.7 Pénalités

En cas de manquement à une règle, un athlète peut être averti, pénalisé par un temps, disqualifié, suspendu ou expulsé selon la nature de la faute commise.

Tableau des pénalités :

### 1.1 Avertissement

Le but d'un avertissement est d'avoir une attitude de prévention avant que la faute ne soit commise. Un commissaire peut aussi faire un avertissement pour des infractions mineures.

S'ensuit la procédure suivante :

- Coup de sifflet pour capter l'attention ;
- Annonce du Numéro et/ou Monsieur/Madame ;
- L'athlète s'arrête si nécessaire et est attentif à la demande du commissaire ;
- L'athlète poursuit sa course immédiatement après l'avertissement.

### 1.2 Penalty Box

L'athlète est averti par la présentation d'un carton bleu suivant la procédure :

- Coup de sifflet pour capter l'attention
- Annonce du numéro et/ou Monsieur/Madame
- Présentation du carton Bleu et annoncer « Penalty, you have to stop at the next penalty box » ou « Pénalité, vous devez vous arrêter dans la Penalty Box ».

Le commissaire s'assure que l'athlète est bien informé de la pénalité.

L'athlète sanctionné doit s'arrêter dans la zone de pénalité et y demeurer pour une durée spécifique, en fonction de la distance de la course :

Toutes les fautes (hors disqualification) intervenant depuis la procédure de départ jusqu'à la fin de la 2ème transition font l'objet d'une pénalité de temps exécutée dans une zone dédiée appelée « Penalty Box »

A l'entrée de la dite zone, tous les athlètes sanctionnés seront avertis par les commissaires de pénalité. Il est de la responsabilité de l'athlète de prendre connaissance de cette information et de réaliser la pénalité.

- L'athlète sanctionné se présentera de sa propre initiative dans la zone de pénalité.
- Le décompte du temps de pénalité commence au moment où l'athlète entre dans la zone de pénalité et se termine lorsque le commissaire dit « Go », moment auquel l'athlète peut poursuivre l'épreuve.
- Un athlète sanctionné peut effectuer sa ou ses pénalités à n'importe quel tour de la course à pied.
- Pour les épreuves en relais, la pénalité peut être effectuée uniquement par le coureur à pied
- La durée de la pénalité est fixée à :  
Distance Duathlon > 2mn  
Distance M > 3mn



Distance L > 5mn

### 1.3 Autres pénalités

La Disqualification est une pénalité appropriée pour les fautes graves, répétées, entraînant un danger, un comportement antisportif ou une faute commise non-réparable.

Si les conditions le permettent la procédure est la suivante :

- Coup de sifflet pour capter l'attention
- Présentation du carton Rouge
- Annoncer le numéro de l'athlète et/ou "Monsieur/Madame" puis "Disqualified"
- La procédure peut être différée pour des raisons de sécurité
- L'athlète arrête sa course

### 1.8 Natation

#### 1.1 Règles générales

Les athlètes peuvent utiliser le fond au départ et à la sortie

Ces derniers doivent suivre le parcours de natation.

Les athlètes peuvent se reposer en point fixe en utilisant le fond ou un objet immobile.

En cas d'urgence, un athlète doit lever un bras et appeler à l'aide. En agissant ainsi l'athlète abandonne.

#### 1.2 Conditions météorologiques

##### Prise de température :

La température de course officielle est le différentiel entre la température de l'eau et de l'air.

Pour toutes autres conditions (vents, courant, pluie, ...), le directeur de course, peut adapter la distance de la partie natation. Cette décision doit être clairement communiquée aux athlètes avant le départ de la course.

La prise de température de l'eau se fait 1h15 avant le départ de

##### Modifications des distances de courses :

La distance de natation peut être raccourcie ou annulée en fonction du tableau de sa température

### 1.9 Cyclisme

#### 1.1 Règle de l'Aspiration Abri (AA)

Les épreuves du TIME Triathlon Alpe d'Huez se déroulent sur des routes ouvertes à la circulation, dans ces conditions et pour des raisons de sécurité le drafting n'est pas autorisé. Dès lors, les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter et à profiter de l'aspiration d'un concurrent ou d'un véhicule.





## 1.10 Course à pied

### 1.1 Généralités

- L'athlète peut courir ou marcher.
- Le port du casque cycliste est interdit sur toute la partie pédestre
- L'athlète ne peut pas utiliser d'éléments extérieurs (barrières, arbres, poteaux, etc..) pour s'aider dans les virages.
- L'athlète ne peut pas être accompagné par une personne extérieure à la course (accompagnant, coach, etc...).
- L'utilisation de tout matériel audio est interdit.

### 1.11 Arrivée

- Un concurrent est jugé arrivé au moment où une partie de torse passe à la verticale la ligne d'arrivée.
  - Un concurrent doit rester vigilant sur le fait de conserver sa numérotation officielle visible afin de permettre son classement. En cas de doute, le concurrent doit revenir auprès de l'organisation afin de confirmer sa numérotation.
- NB : La non lisibilité du dossard à l'arrivée n'est plus disqualifiante lors du passage de la ligne du concurrent concerné.  
Néanmoins, une absence totale du dossard à l'arrivée entraînera sa disqualification.

### 1.11 Spécification du matériel

#### 1.1 Combinaison de Natation

Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16 °c et interdit si la température est supérieure à 24 °c. Le port du bonnet de bain remis par l'Organisateur, à l'exclusion de tout autre, est également obligatoire.

Les trifonctions ("trisuits") et les maillots de bain doivent être composés à 100% de matière textile et ne doivent pas comporter de matériaux caoutchoutés, tels que polyuréthane, néoprène ou autre.

#### 1.2 Vélo

- La roue arrière peut-être recouverte (disque). Cette spécification peut être modifiée par le directeur de course pour des raisons de sécurité (vent violent).
  - Les freins à disque sont autorisés ;
- Le port du casque est obligatoire durant toute la partie vélo.